

FICHE DE DONNEES DE SECURITE
Règlement (CE) n°1272/2008 modifiant le Règlement (CE) n°1907/2006
BITARTRATE DE POTASSIUM

Date: 04/05/2017

Page: 1/3
Ind. Rev.: 1

1 – IDENTIFICATION

- 1.1 Identification de la substance/préparation : BITARTRATE DE POTASSIUM
1.2 Utilisation de la substance/préparation : Stabilisation vis à vis des précipitations tartriques.
1.3 Identification de la société/entreprise : LAFFORT – CS61611- 33 072 BORDEAUX CEDEX
Tel: 05.56.86.53.04 Fax: 05.56.86.30.50
info@laffort.com www.laffort.com
1.4 N° d'appel d'urgence: Centre Anti Poison de Bordeaux: 05.56.96.40.80
ORFILA 01 45 42 59 59 RETTENMAIER

2 – IDENTIFICATION DES DANGERS

Le produit mentionné ci-dessus ne remplit pas les critères de dangerosité listés aux règlements n°1907/2006/CE et n°1272/2008 ainsi qu'aux directives n°67/548/CEE et n°1999/45/CE.
Ainsi, ce produit ne requiert pas de fiche de données de sécurité. Les informations transmises sont données à titre indicatif.

3 – COMPOSITION – INFORMATION SUR LES COMPOSANTS

Nature du produit : Bitartrate de potassium – crème de tartre

| | |
|---------------|-----------|
| N°CAS | 868-14-4 |
| N° EINECS | 212-769-1 |
| N° E | E 336 |
| Concentration | 100% |

Composants présentant un danger : aucun

4 – PREMIERS SOINS

En cas de contact avec les yeux : rincer à l'eau courante immédiatement et abondamment pendant 15 minutes en maintenant les paupières ouvertes. Si une irritation se développe, consulter un ophtalmologiste.

En cas d'inhalation : Aérer la pièce. Eloigner le patient du lieu contaminé et le maintenir au repos dans un endroit bien aéré. En cas de malaise, consulter un médecin.

En cas d'ingestion : Ne pas faire boire, ni vomir. Rincer la bouche à pleine eau. En cas de troubles persistants, contacter un médecin.

En cas de contact avec la peau : Laver abondamment à l'eau et au savon. Si une irritation se développe, consulter un médecin.

5 – MESURES A PRENDRE EN CAS D'INCENDIE

Prévention : tenir éloigné de la chaleur, des étincelles et des flammes.

Moyens d'extinction adéquats : CO₂, poudre d'extinction ou eau pulvérisée. Combattre les foyers importants par l'eau pulvérisée ou de la mousse résistant à l'alcool.

Moyens d'extinction à proscrire : aucun en particulier.

Risques particuliers : Les produits libérés au cours de la décomposition thermique sont toxiques et peuvent comprendre CO₂, CO, H₂O.

Moyens de protection : en cas d'incendie, utiliser les protections pour les voies respiratoires.

6 – MESURES A PRENDRE EN CAS DE DEVERSEMENT ACCIDENTEL

| | |
|---|--|
| Protections individuelles : | Consulter le §8. |
| Précaution au plan de l'environnement : | Empêcher l'écoulement du produit dans les égouts, les sols et les eaux naturelles. |
| Méthodes de nettoyage : | Si le produit est à l'état liquide, empêcher qu'il ne pénètre dans les égouts. Ramasser le produit pour qu'il soit recyclé, si possible, ou éliminé. L'absorber éventuellement avec un matériel inerte. Eviter de soulever les poussières. Après avoir ramassé le produit, laver la zone et les matériaux avec de l'eau. |

7 – MANUTENTION ET STOCKAGE

Précaution pour la manipulation : éviter le contact et l'inhalation des poussières. Consulter également le §8 suivant. Ne pas manger et ne pas boire pendant le travail.

Condition de stockage : Les emballages doivent toujours être bien fermés.

Indication pour les locaux : Conserver hors sol dans l'emballage d'origine à température modérée dans des locaux secs non susceptibles de communiquer des odeurs.

8 – CONTROLE DE L'EXPOSITION - PROTECTION INDIVIDUELLE

Précautions à prendre : Aérer correctement les locaux où le produit est stocké et/ou manipulé.

Protection respiratoire : Porter un masque anti-poussières en cas de poussières excessives.

Protection des mains : Utiliser des gants de protection résistants à l'eau en cas de sensibilité et en cas de poussières excessives.

Protection des yeux : Porter des lunettes de protection en cas de poussières excessives.

Protection de la peau : Porter des vêtements de protection.

Limite d'exposition (ACGIH) : aucune.

9 – PROPRIETES PHYSQUES ET CHIMIQUES

| | |
|------------------|----------------|
| <u>Aspect</u> : | Poudre blanche |
| <u>Odeur</u> : | inodore |
| <u>pH</u> : | 3.4 (1%) |
| <u>Densité</u> : | 1.984 – 18°C |

Les autres paramètres physico-chimiques ne sont pas pertinents pour la sécurité.

Pour de plus amples informations, se référer à la fiche Technique et à la Fiche Produit.

10 – STABILITE ET REACTIVITE

Produit chimiquement stable dans les conditions normales de stockage et d'utilisation. Eviter l'humidité.

Tenir éloigné de la chaleur, des flammes, des étincelles et d'autres sources d'inflammation.

Substances à éviter : aucun.

Danger de décomposition : CO₂, CO, H₂O.

11 – DONNEES TOXICOLOGIQUES

Toxicité aiguë : Aucun effet connu.

Corrosion/irritation de la peau : d'après les études expérimentales disponibles : non irritant.

Risque oculaire : d'après les études expérimentales disponibles : non irritant.

Sensibilisation de la peau / des voies respiratoires : d'après les études expérimentales disponibles : non sensibilisant.

Les poussières peuvent provoquer des irritations des muqueuses et de la peau, lors d'une exposition prolongée.

CMR (Cancérogène, mutagène et reprotoxique) : Aucun effet connu.

12 – DONNEES ECOLOGIQUES

Données non disponibles.

Empêcher l'écoulement du produit dans les égouts, les sols et les eaux naturelles.

13 – DONNEES SUR L'ELIMINATION

Balayer ou aspirer le produit répandu. Eviter de soulever les poussières.

Aucune méthode d'élimination spéciale exigée. Se référer aux dispositions locales en vigueur pour l'élimination du produit et de son emballage.

14 – INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Selon les règles de transport internationales, ce produit n'est pas une marchandise dangereuse.

Transports routiers : ADR = non référencé.

Transport ferroviaires : RID = non référencé.

Transports fluviaux et maritimes : ADN et IMDG = non référencé.

Transports aériens : ICAO/IATA = non référencé.

15 – INFORMATIONS SUR LA REGLEMENTATION

Non répertorié comme substance ou préparation dangereuse selon le règlement n°1272/2008 (CLP).

Produit non concerné par la réglementation sur l'étiquetage des matières dangereuses.

Produit non soumis à enregistrement, aux obligations des utilisateurs en aval, à évaluation ni à autorisation selon les dispositions REACH.

Se conformer à toute autre disposition nationale en vigueur.

16 – AUTRES INFORMATIONS

Les informations portées sur cette fiche de donnée de sécurité sont considérées, à la date de publication comme vraies et correctes. Cependant la précision et l'exhaustivité de ces informations, ainsi que toutes les réglementations sont données sans garanties.

Les conditions d'utilisation étant hors du contrôle de notre société, il appartient à l'utilisateur de déterminer les conditions de l'utilisation sûre de cette préparation.

« Nous informons les utilisateurs sur les risques encourus lorsqu'un produit est utilisé à d'autres usages que ceux pour lequel il est conçu. L'utilisateur doit connaître et appliquer l'ensemble de la réglementation régissant son activité. »
